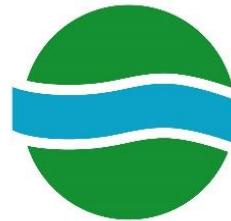




PRÉFET DE LA CHARENTE



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

SLGRI « Saintes-Cognac-Angoulême »

Atelier programme d'actions

« prise en compte du risque dans l'aménagement - adaptation »

6 février 2018 - Saintes





ORDRE DU JOUR

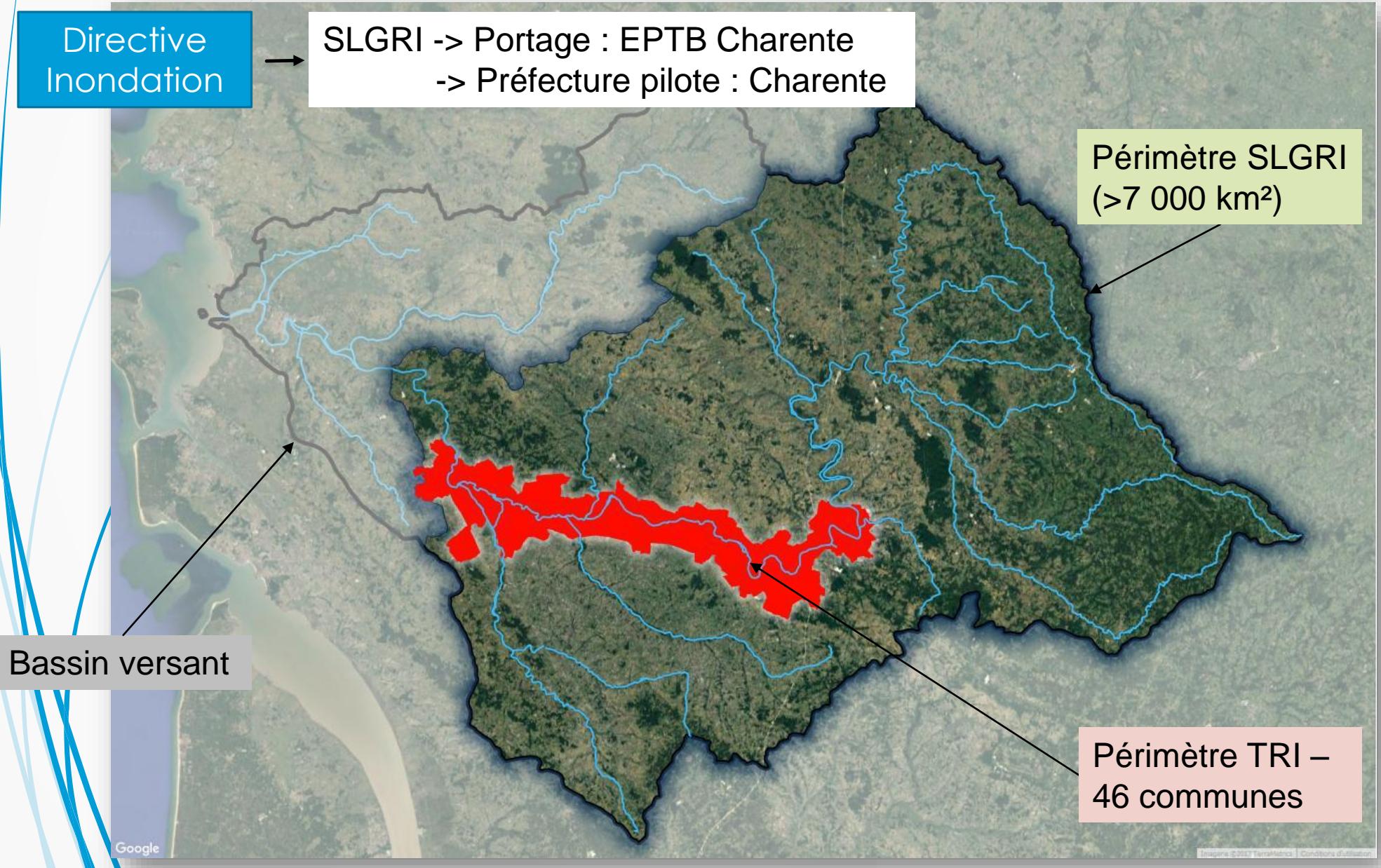
- Rappel sur la SLGRI , l'outil PAPI, le planning
- Atelier « Prise en compte du risque dans l'aménagement pour réduire la vulnérabilité »

I - 1

Périmètre de la SLGRI

Directive
Inondation

→ SLGRI -> Portage : EPTB Charente
-> Préfecture pilote : Charente



I - 2

Opportunité de la SLGRI

- **Territoire à risque identifié au niveau national (122 TRI)**
- **Légitimité de programmation d'actions et de financements**
- **Renforcer la prise en considération du risque de crue sur le bassin de la Charente**
- **Outil pour l'exercice du volet PI de la compétence GEMAPI**
- **Autres champs de compétence : connaissance, sensibilisation/culture du risque, gestion de crise, surveillance et prévision...**
- **Passerelles avec SAGE, PPG, urbanisme...**

I - 3

orientations de la SLGRI

5 grands objectifs issus du PGRI

Gouvernance
- appui à la
structuration
des MOa

Connaissance / culture risque

Préparation
et gestion
de crise

Prise en compte
du risque dans
aménagement

Gestion
écoulements /
ralentissement
dynamique

Une traduction locale en 14 objectifs
opérationnels déclinés en 39 dispositions

Planifier
l'aménagement
du territoire en
améliorant la prise
en compte du
risque d'inondation

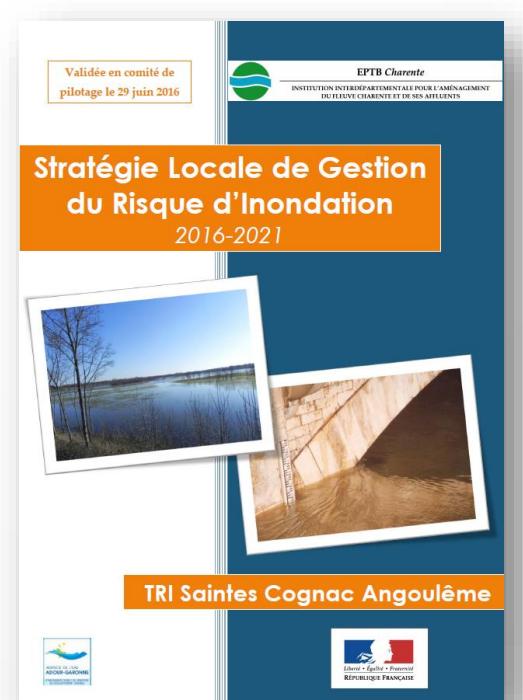
Développer la
réduction de
vulnérabilité
opérationnelle

Gérer les
ruissements liés
aux
aménagements
du territoire

I - 4

Portée de la SLGRI

- Document d'objectifs : cap collectif des acteurs du territoire
- Pas de portée juridique intrinsèque (≠ PGRI, SAGE)
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié de mise en œuvre de la SLGRI
- 1^{er} cycle Directive Inondation : SLGRI 2016-2021



I - 5

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

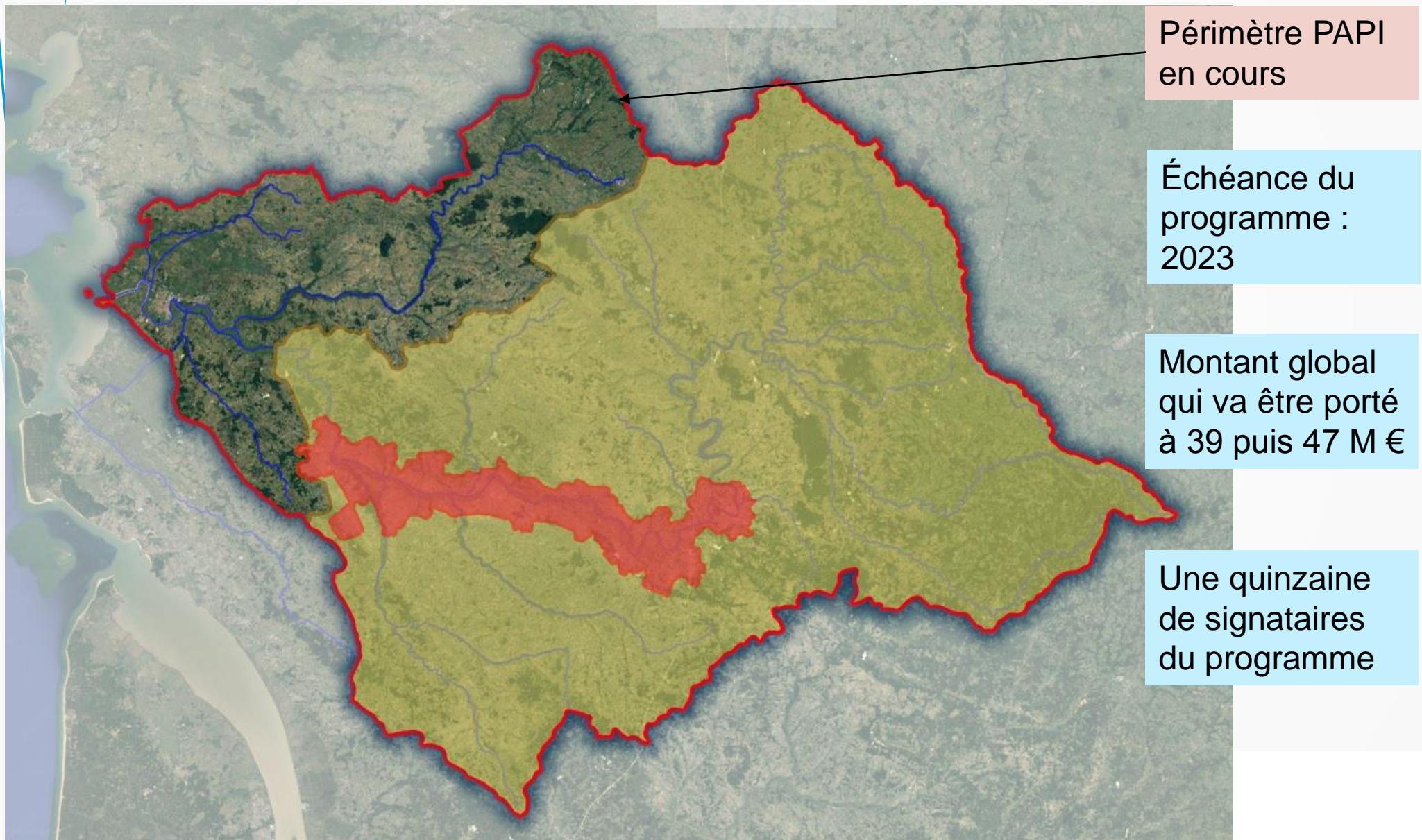
- Un appel à projet de l'Etat – trois générations de PAPI (2003, 2011 et 2018)
 - Programme global – périmètre hydrographique
 - Financements Fonds Barnier → mais éligibilité si PPRN
 - Aide aux collectivités et aux particuliers/entreprises (sous conditions)
 - Globalement jusqu'à 50 % pour études et actions de sensibilisation
 - Globalement jusqu'à 40 à 50 % pour les travaux hydrauliques de protection et de prévention
 - Signataires : MOa et co-financeurs
- Cahier des charges PAPI 3 applicable à compter de 2018



<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations#e10>

I - 6

PAPI Charente & Estuaire



I - 7

Programme d'actions de la SLGRI

- Sera un avenant (n°3 ?) au PAPI Charente & Estuaire
- Programmation à réfléchir avec une échéance 2023
- A articuler avec installation de la compétence GEMAPI
- Délais à intégrer



I - 8

Elaboration du programme d'actions



Ateliers thématiques :
Traduire la SLGRI en pistes d'actions
Pré-identifier les catégories de MOa



Appel à projets (fiches) :
A destination des parties prenantes, cadrage, modalités financières...



**DESSINER LES CONTOURS
DE L'APPEL A PROJETS**

COPIL : validation du programme d'actions

COTECH : tri, structuration, harmonisation des fiches-actions

Rencontres des acteurs :

Aider à la formulation des fiches-actions, inciter à porter des actions...

I - 9

Calendrier prévisionnel



2023 :
Fin du PAPI
Charente &
Estuaire

II - 1

Objectif général gouvernance de la SLGRI

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	PERIMETRE D'APPLICATION
0 - AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI (CONTEXTE GEMAPI)	0-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE SOLIDAIRE CENTREE SUR L'AMENAGEMENT DURABLE	0-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant	SLGRI
		0-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations	SLGRI
	0-B- ACCOMPAGNER LES MAÎTRES D'OUVRAGES SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT	0-B-1 Accompagner les collectivités vers la mise en oeuvre de programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants	SLGRI
		0-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière	SLGRI

Organisation en cours : EPCI, syndicats de rivière/bassin, CATER, EPTB

Lien atelier gestion des écoulements

Aménager en améliorant la prise en compte du risque pour réduire la vulnérabilité

OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	PERIMETRE D'APPLICATION
III-A PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	III-A-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération	SLGRI (priorisation sur le TRI)
	III-A-2 Accompagner les collectivités porteuses de documents de planification de l'aménagement du territoire (SCoT, PLU...) pour renforcer l'intégration du risque d'inondation	SLGRI
	III-A-3 Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable	SLGRI

Ce qui est déjà fait et ou programmé :

- *III-A-1 : Elaboration PPRI Charente amont (2009) et Saintes (2011), révision PPRI agglo Angoulême (2015), révision PPRI aval Angoulême (en cours)*
- *III-A-2 : Participation EPTB Charente aux SCoT (inscrit dans PAPI actuel)*

Autres besoins ? Qui porte ?

Développer la réduction de vulnérabilité opérationnelle

OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	PERIMETRE D'APPLICATION
III-B DEVELOPPER LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	III-B-1 Favoriser les actions de réduction de vulnérabilité des biens existants par un recours aux financements publics et un accompagnement spécifique	TRI
	III-B-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations	TRI
	III-B-3 Envisager des protections collectives localisées sous condition de proportionnalité aux enjeux et d'absence d'aggravation des risques	TRI
	III-B-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent	TRI

Ce qui est déjà fait et ou programmé :

- *III-B -1 : Intégration de prescriptions dans PPRI agglo Angoulême*
- *III-B-2 : Etude de connaissance enjeux patrimoniaux et économiques (EPTB) – BV*
- *III-B-3 : Faisabilité examinée sur territoire de Saintes dans cadre étude remblais PAPI (EPTB)*

Autres besoins ? Qui porte ?

II - 4

Gérer les ruissellements liés aux projets d'aménagement

OBJECTIF OPERATIONNEL	DISPOSITION	PERIMETRE D'APPLICATION
III-C-GERER LES RUISELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	III-C-1 Incrire un zonage et des règles de gestion des eaux pluviales dans le cadre des documents de planification urbaine	SLGRI
	III-C-2 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales	SLGRI

Ce qui est déjà fait et ou programmé :

- *Pas de mission spécifique dans le cadre du PAPI actuel hormis l'animation « risque et urbanisme » -> participation SCoT*

Autres besoins ? Qui porte ?